

## **CONTRAT TEMPS LIBRE :** **Renouvellement de la convention**

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention "contrat temps libres" signée avec la Caisse d'Allocation Familiale, le 05 décembre 2002, afin de promouvoir une politique d'action sociale globale et concertée en faveur des loisirs des enfants et des jeunes de 6 à 16 ans.

## **CONSEIL PORTUAIRE :** **Désignation de nouveaux membres**

Sur proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 05 septembre 2005, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Yves TOUPIN, en qualité de représentant titulaire, et Monsieur Jean-Noël LE GRAND en qualité de représentant suppléant pour siéger au Conseil Portuaire.

## **AMENAGEMENT DE LA** **PROMENADE DE TRESMEUR**

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'aménagement d'une nouvelle tranche de la promenade de Tresmeur tel que proposé par le Maire, pour la portion allant de la discothèque à la « résidence de la plage », en y incluant les terrains communaux situés devant l'école de voile.
- autorise le Maire à lancer une consultation d'architectes pour l'aménagement de cette nouvelle tranche et la construction d'un poste de surveillance.

## **INSTALLATION DE MOUILLAGES** **GROUPES**

Le Conseil Municipal approuve le projet de création de mouillages groupés à Toëno et Pors Termen pour un montant prévisionnel de 7500 euros HT (150 euros x 50 emplacements).

Le Conseil Général sera sollicité pour une aide financière à hauteur de 25 %.

## **REPLACEMENT D'UN DELEGUE** **COMMUNAUTAIRE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, afin de maintenir des relations normales et cohérentes entre la Commune de TREBEURDEN et la Communauté d'Agglomération dont elle est membre, le Conseil Municipal :

- décide au scrutin secret, de procéder au remplacement de Monsieur Gabriel LOPEZ dans le mandat de délégué du Conseil Municipal au Conseil de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor,
- procède à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue, d'un nouveau délégué communautaire,
- désigne Géraldine LE MASSON pour le reste de la durée du mandat dans les fonctions de délégué du Conseil Municipal au Conseil de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor.

## **REHABILITATION DE LA** **DECHARGE COMMUNALE :** **Choix du bureau d'étude**

Dans le prolongement de la délibération du 23 septembre 2005 qui l'autorisait à lancer une consultation pour l'étude de réhabilitation de la décharge communale, le Maire propose de retenir le cabinet ARCADIS.

Le Conseil Municipal désigne le cabinet ARCADIS pour la réalisation de cette étude, pour un montant de 9 461,95 € HT (offre de base: 4 978,95 € + option pose de 3 piézomètres: 4 483 €).

L'assemblée autorise le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'ADEME (20%) et du Conseil Général (30 %).

## **VOIRIE – PROGRAMME 2005**

Le Conseil Municipal approuve :

- 1) le projet d'aménagement de la rue de Kérariou, depuis la rue du Véadès jusqu'au chemin de Crec'h Hellen, pour un coût prévisionnel de travaux de 169 932 euros H.T.
- 2) le projet d'aménagement de la rue de Traou-Meur pour un coût prévisionnel de travaux de 273 025 euros H.T.

## **AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice dans le cadre du pourvoi en cassation formé par Monsieur DUBOISBAUDRY contre l'arrêt rendu par la cour d'appel de RENNES le 06 octobre 2005, le condamnant pour atteinte au site classé des Roches Blanches.

## **OFFICE DU TOURISME :** **subvention complémentaire**

Le Conseil Municipal approuve le versement à l'Office du Tourisme de la somme de 3 321, 82 € pour compenser l'embauche d'un saisonnier nécessitée par le départ précipité d'une stagiaire lors de la saison passée.

## **TAXE DE SEJOUR**

Considérant qu'il est nécessaire d'en harmoniser la période de perception pour l'ensemble des stations littorales de la Côte de Granit Rose, le Conseil municipal approuve l'élargissement de la période de perception de la taxe de séjour du 1er avril au 30 septembre.

